

Nord aux trois Compagnies du Nord-Est, de Lille à Valenciennes et de Lille à Béthune, a été faite d'une façon qui ne tient pas suffisamment compte de la situation privilégiée du Nord-Est.

La Commission voudrait donc que les modifications à introduire, à ce point de vue, dans le traité, fussent étudiées et négociées par un conseil d'administration dont ne fissent pas partie des membres qui appartiennent également aux conseils d'administration des deux autres Compagnies intéressées, conseil qui serait complété par de nouveaux actionnaires.

Cette argumentation de la Commission, l'ancien conseil d'administration a répondu que ceux de ses membres qui appartiennent aux conseils des deux autres Compagnies intéressées s'étaient spontanément abstenus de prendre part aux négociations qui avaient précédé les arrangements intervenus et que ces arrangements faisaient à la Compagnie du Nord-Est le traitement équitable auquel elle avait droit. Ce point de vue n'a pas prévalu, puisque le traité n'a pas été ratifié.

La séance a été levée au milieu d'une assez grande confusion et sans qu'il ait été statué sur la proposition d'adjonction de membres nouveaux au conseil actuel. M. Lambregin, commissaire aux délégations judiciaires, est intervenu, aussitôt que le président a eu déclaré la séance close, invitant les membres de la réunion à se retirer.

Avant la fin de la séance, le président de l'assemblée lui avait donné communication d'un acte extra-judiciaire signifié au conseil, à la requête de M. Philippart, qui proteste contre la qualité de certains membres de la réunion qui n'auraient pas été propriétaires sérieux des actions par eux déposées.

Le *Messager de Paris* ajoute que le débat en question est entre le Crédit Mobilier, et M. Philippart. Le Crédit Mobilier, qui a en portefeuille des actions du Nord-Est pour lesquelles il désire avoir le sort le plus favorisé, ce qu'il est de son droit et de son devoir d'exiger, et M. Philippart, qui soutient avoir fait traiter la Compagnie du Nord-Est avec une équité absolue.

Voici le texte du discours prononcé par M. Kuhlmann à la séance annuelle de la Société Industrielle du Nord de la France, dont nous avons publié hier le compte-rendu :

Messieurs, En ouvrant la troisième séance publique de la Société industrielle du Nord de la France, j'ai à me féliciter de l'affluence attirée dans cette enceinte, par votre présence, et combien sa création répondait à un besoin réel. Il démontre aussi que nos débutants ont été à la hauteur de notre mission.

Merci, Messieurs, de ce témoignage de sympathie. Merci aussi, MM. les Présidents des Sociétés industrielles de la région du Nord, et de Saint-Quentin, qui avez accepté notre invitation. M. le baron de Fourment est déjà pour nous une ancienne connaissance, saluons la bienvenue de M. Hector Basquin, Président de Saint-Quentin.

C'est pour moi une grande satisfaction de me voir entouré des représentants des Sociétés qui nous ont devancés dans la voie où nous sommes entrés si résolument. L'union des Sociétés industrielles sera féconde en résultats heureux; elle établira une étroite confraternité entre les hommes de la région du Nord, qui doivent à des services rendus à leurs concitoyens, l'honneur de diriger leurs efforts vers le perfectionnement de l'industrie et le développement des bienfaits qu'elle assure à la population.

En ce qui nous concerne personnellement, disons que notre tâche a été facilitée par le concours des hommes éminents qui nous secondent, commerçants, industriels, agriculteurs et savants, tous, avec un louable empressement, nous apportent le contingent de leurs observations et viennent dans nos séances mensuelles faire part de leurs conclusions, et l'ardeur qui les pousse au progrès et à l'amélioration du bien-être général.

Je ne saurais assez insister sur l'utilité de ces réunions périodiques et d'appeler les membres de la Société à en rendre la fréquentation aussi assidue que possible. Ce qui, généralement, fait défaut dans notre pays, c'est l'absence de la persévérance au travail, c'est le besoin de sortir quelque peu des préoccupations personnelles, pour prendre une part plus active à l'étude des affaires générales en dehors du cercle restreint des individualités.

Persévérance non en ce que tous les individus sont solidaires, et lorsque cette vérité sera généralement comprise, le nombre de nos associés sera bientôt doublé et triplé, car c'est par milliers qu'ils devront se compter, et alors seulement les ressources financières de la Société seront à la hauteur de ses besoins.

Dans cet accroissement du nombre de nos collègues, il y aura en outre un double avantage, l'ardeur des anciens membres se ressentira favorablement du concours de leurs nouveaux collaborateurs, lesquels, à leur tour, verront s'ouvrir devant eux un nouvel horizon, et s'habitueront à respirer dans une atmosphère de sentiments élevés et généreux.

Quel pays est plus propice que le nôtre, à faire naître les bienfaits inséparables du développement de l'instruction et du goût des études? Je ne pourrais, sans me répéter, démontrer combien le Commerce, l'Agriculture, l'Industrie et la Science se prêtent une mutuelle appui, et combien se trouve développée dans nos contrées l'activité humaine appliquée aux sources de la production. Exprimons-le en deux mots :

Dans le Nord, le travail de l'homme, doublé par les applications infinies de la vapeur, s'accomplit à trois étages différents. Sous le sol, il enrichit le pays des productions minérales; à la surface, le travail des champs crée des productions d'alimentation économique qui suffisent aux besoins de populations condensées. L'Agriculture prépare les matières premières, et leur élaboration se fait dans les usines consacrées à l'industrie manufacturière, laquelle constitue ainsi comme le troisième étage de cet ensemble de travailleurs.

Ajoutons que ce pays comprend tous les jours davantage, que l'industrie moderne ne peut prospérer que dans la condition du développement de nos rapports avec l'étranger et du bas prix des transports à l'intérieur.

Qu'il me soit permis de signaler, à cette occasion, les efforts faits depuis quelques années sous l'impulsion et avec l'appui d'une administration éclairée, en faveur des voies de communication, du développement de nos

chemins de fer, des tramways, de l'approfondissement de nos canaux et de l'amélioration de nos ports du Nord, qui n'admettent encore que difficilement l'entrée des navires de fort tonnage.

Une préoccupation générale des nations modernes, c'est de faciliter les relations de peuple à peuple par l'extension des communications électriques et la réforme postale. C'est cette même pensée qui a inspiré les grands projets de permutation de l'isthme de Suez, du tunnel du mont Cenis et du mont St-Gothard. Félicitons-nous de ce que le Nord de la France ne soit pas resté étranger à ce mouvement; qu'une entreprise plus gigantesque du XIX^e siècle va être tentée avec le concours financier de grandes Compagnies de chemins de fer et sous la protection des gouvernements français et anglais. C'est le canal sous-marin qui doit relier deux grandes nations, et dont les conséquences économiques et même politiques sont incalculables.

La direction générale des travaux de cette entreprise est confiée à un avant-droit le nom se rattache déjà d'une manière si honorable à la construction du canal de Suez, M. Lavelley. Nous avons eu la bonne fortune d'avoir pu décider cet illustre ingénieur à nous faire, au début de cette séance, un exposé de l'état d'avancement des travaux de recherches entreprises pour s'assurer de la possibilité de mener à bonne fin un projet aussi audacieux que colossal: La réussite de cette entreprise, réclamera des efforts surhumains de la part de nos ingénieurs, mais notre époque a déjà réalisé des prodiges sous ce rapport, et nous ne sommes pas à la limite de la perfectibilité humaine.

Cette conférence qui est une diversion dans les habitudes de nos séances publiques, vous affranchira, Messieurs, de l'ennui d'un discours où je n'aurais qu'à répéter des vérités qui nous sont parfaitement connues. Elle y substituera des détails intéressants la création d'une œuvre appelée à produire de si grandes conséquences par le développement de nos relations internationales.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE.

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux généraux commandants de corps d'armée :

« Messieurs, des doutes se sont élevés sur la question de savoir à partir de quelle époque doit commencer à courir le service des jeunes gens de la classe de 1871.

« Je ne puis que rappeler les dispositions de la circulaire ministérielle du 9 septembre 1872, et qui sont ainsi conçues : « Les jeunes gens qui auront devancé l'appel postérieurement au 1^{er} juillet 1872 ne compteront, bien entendu, leur service que de cette époque; mais pour les jeunes soldats appartenant aux départements où les opérations ont eu lieu en 1871, qui ont été compris dans le contingent et ont rejoint les drapeaux depuis la décision prise à leur égard par le conseil de révision jusqu'au 1^{er} janvier 1872, leur service commencera du 1^{er} janvier 1875 (art. 74 de la loi du 27 juillet 1872), alors même qu'ils auraient été renvoyés dans leurs foyers, en vertu de la circulaire du 1^{er} juin de la même année.

« Quant aux engagés volontaires des mêmes départements, restés au corps après leur inscription sur les listes de la classe de 1871, ceux-là seuls qui ont bénéficié de la circulaire précitée, c'est-à-dire qui n'ont été rendus à leur famille qu'après le 1^{er} juin 1871, devront être admis à compter, pour la durée de leur service, le temps écoulé depuis leur renvoi dans leurs foyers.

« Je vous prie de porter ces dispositions à la connaissance des chefs de corps placés sous vos ordres. »

Un décret du 18 décembre nomme suppléant du juge de paix de Landrecies M. Emile Manesse, conseiller municipal, en remplacement de M. Bounaire, décédé.

Sur sa demande, M. l'abbé Bertrand, aumônier au lycée de Lille, ancien vicaire de la Métropole de Cambrai, est nommé curé de Dompierre.

M. Batonnier, vicaire au Câteau, est nommé vicaire de la Petite-Madeleine-Lille.

M. Mourmant-Vandonghen, raffineur de sucre, ancien maire de Wazemmes et, lors de l'agrandissement, adjoint de Lille, est mort hier soir, après trois jours à peine de maladie.

Le Comice agricole se réunira mercredi, 22 décembre, à onze heures précises du matin.

L'installation de son bureau n'aura lieu toutefois qu'en janvier, lors de la rentrée de son président réélu, M. Beaucarne-Leroux, cultivateur, maire de Croix et député à l'Assemblée nationale.

A propos du crime de Willems, disons tout de suite qu'Onésime L... arrêté à Croix et conduit à Lille, pour être interrogé par le juge d'instruction, a clairement établi son alibi à l'heure où se commettait le double meurtre. Il a été en conséquence remis en liberté. Depuis, une nouvelle arrestation a eu lieu. Il s'agit d'un ouvrier d'une fabrique d'Hem, qu'on a longtemps recherché et qu'on est allé prendre dans ce village. Quelle valeur ont les soupçons qui pèsent sur lui? De prochains avis nous l'apprendront. Nous ne nous aventurerons pas à livrer au public le nom du nouvel inculpé. Si la lumière se fait, ce sera le cas de montrer moins de réserve. Quant au fameux fraudeur dont il est toujours question, il est certain que son chien s'est fait son accusateur. La suite nous dira aussi la force de ce témoignage.

La chose se fera d'elle-même. Nous souhaiçons hier la démolition des murailles menaçantes de ce qui a été l'établissement Scrépel, rue de la Redoute. Nous apprenons qu'un premier écroulement de ces murailles a eu lieu ce matin à 3 h. 1/2. Le bruit a retenti dans le quartier, imitant assez bien celui d'une canonnade. A 8 h. 1/2, nouvel écroule-

ment dont l'effet a été le même. Les deux façades et un pignon sont tombés. La chute s'est faite à l'intérieur de l'établissement.

Le pignon qui menaçait l'estaminet de la *Ville de Paris* est resté debout.

La nuit dernière un tisserand qui demeure rue de la Perche, et se nomme Henri Destalleurs, a été assailli sur la route de Croix par quatre individus qui l'ont frappé et blessé. Une enquête a commencé à l'effet de découvrir les auteurs de ce guet-apens.

La nuit dernière également rue de la Lys, il a été donné à un sieur Pierre Driessens un coup de couteau dont l'auteur est aussi très-activement recherché. Sans nous dire la gravité de la blessure, on nous apprend qu'elle a été faite à la suite d'une rixe survenue nous ne savons à quel propos.

Pour expliquer l'incendie du magasin de la veuve Cardon rue Sébastopol, nous avons dit que des allumettes, imprudemment exposées en avaient été la cause. L'explication étant prématurée, nous donnons acte à la rectification qui nous est envoyée.

Un convoi de onze morts allait au cimetière, avant-hier vers cinq heures du soir. Deux de ces morts venaient de Ste-Elisabeth et les autres de Notre-Dame.

La Société St-Joseph a donné, dimanche soir, une soirée récréative à laquelle assistaient environ 700 personnes. La société n'a pas démenti le bon renom qui s'est justement attaché à elle à ce sujet.

On a arrêté avant-hier, dans la rue, un sieur François Vaneyen pour colportage non autorisé de brochures et d'almanachs en langue française et flamande. Le colporteur, quoique Belge, a eu beau prétexter de son ignorance de la loi, il a été maintenu en état d'arrestation. Les productions qu'il répandait étaient du reste assez anodines.

En réponse à la lettre signée « Rosignol » qu'a reçue un de nos concitoyens, on nous prie de prévenir l'auteur de cette lettre qu'il est attendu demain mercredi, de 5 à 6 heures du soir, rue St-Georges, 26, où toutes les explications qu'il désire lui seront données.

Les oranges sont revenues fort à propos pour les fêtes de Noël et du premier jour de l'année. On les met en salade avec de l'eau-de-vie et du sucre, ce qui, dit-on, est la meilleure manière de les manger sous nos climats. Les oranges les plus belles, celle dont la peau est remarquablement fine, ne sont pas toujours les meilleures. La plupart du temps, on est étonné de les trouver fades et cotonneuses. Il faut se résigner, quand on veut manger une bonne orange, à se contenter de celles qui sont légèrement acidulées. Ce sont les plus agréables au goût et les plus rafraichissantes. Le Portugal en expédie un très-grand nombre à Paris. Il en vient beaucoup d'Espagne et aussi de Nice où l'orange est l'objet d'une culture spéciale fort intelligente. C'est à force d'eau, d'irrigations continuées pendant l'été que l'on obtient une abondante récolte d'oranges.

Celles que l'on mange à Malte, que l'on en exporte, pour dire mieux, sont exquises. On récolte aussi des oranges en Sicile; mais ces fruits ont peu de saveur, notamment les mandarines. En revanche, c'est en Italie que l'on trouve les meilleures citrons. Les oranges légèrement vertes servent à faire des boissons délicieuses. Parlons encore du pays où fleurit l'orange, de Sorrente, où l'on fait un grand commerce d'oranges et de citrons, que l'on consomme à Naples. Les oranges de Sorrente sont en amphithéâtre sur la mer; mais leur culture laisse beaucoup à désirer.

C'est à Nice, croyons-nous, que les oranges sont à meilleur prix. On en a aisément six pour un sou dans le commerce de gros. A Paris, elles se vendent à tout prix, jusqu'à soixante centimes, chez les pâtisseries et marchands de comestibles. Les meilleures ne sont pas les plus lourdes, mais bien celles qui contiennent le plus de jus.

Le pétrole et les huiles minérales ne se contentent plus aujourd'hui des malheurs qu'occasionnent leurs explosions et leurs brûlures; il faut encore que la frayeur, qui accompagne toujours plus ou moins leur usage, fasse aussi des victimes.

On a célébré hier matin, à l'église du Sacré-Cœur à Lille, les funérailles d'une jeune fille de la rue Masséu morte aussitôt des suites de la peur.

M^{lle} M... âgée de 18 ans environ, jouissait, jusque-là, d'une excellente santé. Avant-hier soir, une servante, en conduisant à leur chambre ses petits frères et sœur, laissa tomber la lampe à essence qu'elle portait et le feu se communiqua au plancher. Aux cris d'alarme de la pauvre bonne on accourut, et ce commencement d'incendie fut vite comprimé. Mais un malheur plus grand menaçait les époux M... A l'annonce du feu, leur fille aînée ne put que s'écrier : Maman, soutiens-moi... Ce furent ses dernières paroles, et le médecin appelé ne put que constater le décès, dû à une trop violente commotion morale.

On a retrouvé dans le canal d'Aire à La Bassée, près du pont de la gare à Béthune, le cadavre de Julie Acqart, femme du sieur Henri Marécaux, ména-

gère, âgée de 70 ans, domiciliée à Pernes.

Cette malheureuse femme avait été vue la veille à huit heures du soir, demandant son chemin pour retourner chez elle. Il est probable qu'elle a manqué, vu l'obscurité, le pont de la gare où elle devait passer, et qu'elle est tombée sans pouvoir appeler de secours.

Mardi, vers dix heures et demi du matin, Robin Desmaretz, mineur, âgé de 29 ans, domicilié à Marles, n'eut pas la précaution de s'attacher au panier qui le remontait du fond de la fosse n° 3 d'Auchel, malgré les observations de plusieurs de ses compagnons. A peine fut-il élevé d'une dizaine de mètres, qu'il perdit l'équilibre, passa par-dessus le bord, et tomba dans l'eau du fond du puits. Quelques instants plus tard on retrouva le cadavre tout meurtri.

Le 17, vers cinq heures du matin, un cordier de Wambrechies aperçut de la lumière dans sa chambre; mais, croyant que ses parents se levaient, il n'y fit pas attention.

Quand il se leva à son tour, il constata que sa montre, d'une valeur de 300 fr., avait disparu.

En même temps, ses parents remarquèrent que la porte qui donnait sur la corderie était ouverte ainsi que la cave; dans la cuisine, la table était couverte de bouteilles de vin, dont deux étaient vides, et trois verres qui dénotaient qu'on s'en était servi.

Les malfaiteurs étaient en train de faire du vin chaud, dérangés par un bruit quelconque, ils ont déguerpé. Cependant les deux chiens de garde n'ont pas touché à la pitance que leur avaient offerte les malfaiteurs.

On a des indices qui pourraient bien mettre l'autorité sur les traces des coupables.

A Capinghem, la montre du sous-cantonnier Delclys a été enlevée par un individu qui, apportant son linge à laver a profité de la courte absence de la femme Delclys pour filer avec la montre, accrochée à un clou au-dessus d'un meuble. Qu'on juge de l'étonnement de Desclays quand, voulant connaître l'heure, il s'aperçut que la montre était absente.

AVIS. — Les contribuables en retard sont prévenus que les bureaux du Percepteur seront fermés le 23 décembre et que les retards, après cette époque seront soumis à des poursuites.

RESERVE DE L'ARMÉE ACTIVE ET ARMÉE TERRITORIALE. VILLES DE ROUBAIX-TOURCOING.

Dans le but de resserrer les liens de confraternité qui les unissent, MM. les officiers de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale pensent que les meilleurs résultats seraient obtenus si des réunions à époque déterminée étaient arrêtées entre eux.

En conséquence, comme il importe que ce désir unanime reçoive une réalisation officielle qui amène une réalisation pratique, tous les intéressés à la réussite de ces réunions de bonne camaraderie sont priés de se rendre à la présente invitation.

La première réunion aurait lieu jeudi prochain, 23 décembre 1875, à 8 heures du soir, au café Gignon, au premier étage.

Là, les bases d'une future société pourraient être discutées. Roubaix, le 17 décembre 1875. Au nom d'un groupe d'officiers. V. DUBREUIL, capitaine.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 décembre. — Maria Debus, rue du Moulin, 26. — Eleonore Dutoit, Boulevard de Strasbourg. — Eugénie Postel, rue de la Redoute, 41. — Coralie Samsin, rue St-Jean, 41. — Marie Lapauw, rue de la Guinguette, — Marie Gallet, rue du Pile. — Angèle Chombar, rue de Soube, 15. — Marie Faques, rue St-Maurice, 35. — Léonie Mullier, au Barbiereux, maisons Deffives, 58. — Marie Desutter, au Ruchon, cour Solosse, 2. — Emile Dapsens, au Fort Mullier, maisons Salmier. — Mathilde Remy, rue Decresse, cour Dubois, 1. — Fideline Ruquois, rue du Gros Saule, cour Hanotte, 2. — Camille Deniau, rue du Cof Français, 42.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 décembre. — Marie Levoq, 8 ans, au Cal-de-Pour, 27. — Amédée Verwée, 3 mois, rue du Ballon, cour Quint, 10. — Denis, présenté sans vie, à la Potellerie. — Jacques Provost, 77 ans, journalier, aux Petites-Sœurs. — Oscar Larivière, 2 ans, rue du Pile, 53. — Pierre Vandenschoot, 2 mois, sentier du Cal-de-Pour, 15. — Auguste Verniers, 4 ans, contre-maître, rue Duflos, 27. — Louise Niffe, 6 mois, rue St-Pierre, 20. — Pierre Derache, 6 ans, peigneur, Hôtel-Dieu. — Jean Dassen, 26 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Louis Vanhove, 12 ans, Hôtel-Dieu. — Justin Fastrez, 2 mois, rue St-Laurent, 32. — Eugénie Hée, 78 ans, ménagère, rue de Lannoy, 43. — Catherine Tamsin, 84 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Paul Tiberghien, 2 ans, rue Turgot, cour Vandamme.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS. Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-CIMETIÈRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ROBERTINE CIMETIÈRE, décédée à Templeuve, le 18 décembre 1875, dans sa 84^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et service solennels qui auront lieu le mercredi 22 décembre 1875, à 9 heures 1/2, en l'église de Templeuve. L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Place, à Templeuve.

Les amis et connaissances de la famille CASTEL-CAPART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame NICOLINE CAPART, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1875, dans sa 54^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et service solennels qui auront lieu le mercredi 22 décembre 1875, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Elleuthère, 5.

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-CIMETIÈRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ROBERTINE CIMETIÈRE, décédée à Templeuve, le 18 décembre 1875, dans sa 84^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et service solennels qui auront lieu le mercredi 22 décembre 1875, à 9 heures 1/2, en l'église de Templeuve. L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Place, à Templeuve.

Les amis et connaissances de la famille CASTEL-CAPART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame NICOLINE CAPART, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1875, dans sa 54^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et service solennels qui auront lieu le mercredi 22 décembre 1875, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Elleuthère, 5.

Les amis et connaissances de la famille CASTEL-CAPART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame NICOLINE CAPART, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1875, dans sa 54^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et service solennels qui auront lieu le mercredi 22 décembre 1875, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Elleuthère, 5.

Les amis et connaissances de la famille CASTEL-CAPART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame NICOLINE CAPART, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1875, dans sa 54^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et service solennels qui auront lieu le mercredi 22 décembre 1875, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Elleuthère, 5.

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-CIMETIÈRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ROBERTINE CIMETIÈRE, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1875, dans sa 84^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et service solennels qui auront lieu le mercredi 22 décembre 1875, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrêmes, 19.

Un obit solennel du mois sera célébré le jeudi 23 décembre 1875, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH LEPELERS, époux de Dame SERAPHE LE-ROUGE, décédée à Roubaix, le 24 novembre 1875, à l'âge de 86 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Roubaix. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Institut catholique de Lille. Faculté libre de droit. — Mercredi 22 décembre à 8 heures du soir, M. Groussau, dans sa quatrième conférence de législation industrielle, traitera de la liberté du travail et des anciennes corporations.

Prix de revient des Viandes DROITS D'OCTROI COMPRIS.

	1 ^{re} QUAL.	2 ^e QUAL.	3 ^e QUAL.
Bœuf	1.25	1.35	1.30
Veau	1.55	1.50	0.90
Taureau	0.90	0.90	0.90
Veau	2.00	1.65	1.80
Mouton	1.70	1.65	1.45
Porc	1.65	1.60	1.55

Roubaix, le 17 Décembre 1875. Le Maire de Roubaix. G. DESCAT.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal

Croix, le 20 décembre 1875. Monsieur le Directeur,

Je viens vous prier de vouloir bien reproduire dans votre plus prochain numéro les quelques lignes qui suivent :

En présence du dégel, nous ne pourrions trop signaler aux autorités compétentes l'état dans lequel se trouve une partie de la rue de l'Épeule sur le territoire de Croix.

Cette partie de rue abandonnée par la commune de Croix aussi bien que par la ville de Roubaix, est depuis bien des années restée sans entretien. Cependant, vu l'accroissement de ce quartier, il serait bon que les administrations municipales prissent une décision, car cet état de choses ne peut se prolonger plus longtemps.

Les propriétaires riverains ainsi que tous les habitants de cette partie de rue ont déjà eu l'honneur d'adresser plusieurs pétitions ou réclamations aux municipalités de Roubaix et de Croix, mais malheureusement toutes ces pétitions ou réclamations ont toujours été infructueuses.

Cependant nous payons tous nos prestations et nos contributions.

Serions-nous, avec cela, obligés d'entretenir cette rue ?

Esperant que nos plaintes seront entendues par qui de droit.

Nous vous présentons nos sincères salutations.

L. PINCHON, Propriétaire, rue de l'Épeule.

BELGIQUE. — LA CATASTROPHE AU Puits LA-COUR A FRAMERIES. — On écrit de Frameries, le 18 décembre :

Aujourd'hui ont eu lieu, à Frameries, les funérailles des nombreuses victimes du coup de grisou de l'Agrappe. L'administration locale avait fait creuser de grandes tranchées au cimetière à une profondeur de deux mètres; dans le fond des fosses l'on avait étendu une couche de chaux; chaque tranchée devait recevoir trente cercueils environ. Les victimes s'élevaient à 98 pour la commune de Frameries, trois grands fosses avaient donc été jugées nécessaires.

On ne peut se faire une idée de la déolation et des scènes poignantes qui se sont passées au cimetière. Les adieux étaient terribles; les parents et proches ne voulaient se séparer des cercueils de leurs enfants, ce n'était qu'une mêlée de pleurs, de cris et de désespoirs. Et lorsqu'un moment l'on supposait le calme revenu, un nouveau cercueil descendait dans la fosse, et les mêmes pleurs et gémissements se renouvelaient dans ce triste champ de repos.

Chaque convoi se composait de quinze cercueils; le clergé faisait la levée des corps par rue et se rendait directement à l'église pour dire l'absoute. Toute la journée a dû être employée pour procéder à l'enterrement des victimes.

Rien de plus triste à voir que ces cortèges funèbres, tous ces cercueils recouverts d'un drap blanc, et à côté les parents désolés et les nombreux amis des victimes.

P. S. Vers midi, l'on avait retrouvé deux nouvelles victimes; il ne restait plus dans la fosse que le porion Castiau. On espérait bientôt le découvrir.

Hier matin on a remonté les chevaux morts; un seul a été retiré vivant.

M. de Rothschild, administrateur des Charbonnages belges, a envoyé dix mille francs pour les familles des victimes.

Rapportons encore quelques détails douloureux :

On a montré l'un de nos confrères une femme, statue vivante de la douleur, la femme Honorée. Elle a perdu son mari dans une fosse il y a un an ou deux; l'année dernière, son fils aîné est mort victime d'un accident de charbonnage, mercredi, trois de ses enfants ont péri à l'Agrappe et elle reste avec 5 enfants s'en bas âge!

Une femme a appris, la nuit même de

son accouchement, le mort de son mari et de ses deux fils.

Deux jeunes garçons se trouvant au fond de la bûche; l'un d'eux a eu les jambes emportées, l'autre est resté sain et sauf.

Un vieux porion qui l'on interrogeait sur l'impression que lui avait faite l'explosion, a répondu philosophiquement : « Plus tôt ou plus tard, y faut toudis mourir. Nos avas été atreuvé avant l'nouvelle année.

— Une petite fille de Jumet vient d'être victime d'un bien grand malheur. Les époux François Lefèvre, ouvrier verrier en cette commune ayant par imprudence laissé ouverte la cheminée qui se trouve dans une place du rez-de-chaussée de leur habitation, leur petite enfant, âgée de trois ans, y est tombée.

Retirée de l'eau quinze minutes plus tard, on ne put, malgré les soins les plus actifs, la rappeler à la vie.

On conçoit la douleur des parents en présence d'un pareil malheur.

Chronique Judiciaire

AFFAIRE MARAMBAT

L'affaire qui venait aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine a déjà, au mois d'octobre dernier, assez vivement préoccupé l'opinion publique, surtout à cause de l'importante question d'économie sociale qu'elle soulève. On sait qu'il s'agit d'un père qui, a frappé le séducteur de sa fille, alors que ce dernier refusait d'épouser celle qu'il avait deshonorée.

Les débats de l'affaire avaient attiré beaucoup de monde au Palais de Justice; la salle d'assises était pleine, et on remarquait beaucoup de dames dans l'auditoire.

A midi et quart, la cour est entrée en séance.

M. l'avocat général Manuel occupait le siège du ministère public. M. Dauzon est assis au banc de la défense.

M. le président Thévenin, après avoir demandé à Marambat ses nom et prénoms, a fait donner lecture de l'acte d'accusation dont les dispositions des témoins feront connaître les principales dispositions.

Après la lecture de l'acte d'accusation, on fait l'appel des témoins, et M. le président interroge l'accusé. C'est un homme de quarante-neuf ans. Sa tenue est propre et son attitude est très-convenable.

Il reconnaît les faits tels qu'ils sont relatés dans l'acte d'accusation, mais il est obligé de reconnaître que sa surveillance n'était pas suffisante.

Le premier témoin